



Lamotte-Beuvron

Affiché le 27/09/2019
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2019

Compte-rendu succinct

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois du mois de septembre, à 08h30, le Conseil municipal de la Commune de Lamotte-Beuvron s'est réuni en mairie, sur la convocation en date du dix-sept septembre deux mille dix-neuf, de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

Sont présents :

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,
M^{mes} et MM. BEAUFRÈRE, BOURDIN, CARNOY, CORRET, DESAINLOUP, DUFRAINE, ELIET, HELIE, RYCHTER, SENÉ, TARQUIS, VENTEJOU, VUILLEMEY.

Sont absents excusés :

M ^{me} Claudine BUZON	Donne procuration à	M ^{me} Marie-Josée BEAUFRÈRE
M ^{me} Marie-Ange COUTANT	Donne procuration à	M ^{me} Danièle ELIET
M. Jean-Christophe DUPONT	Donne procuration à	M. Noël SENÉ
M. Philippe FLEURY	Donne procuration à	M. Laurent CARNOY
M ^{me} Laurence LEDUC	Donne procuration à	M ^{me} Elisabeth CORRET
M ^{me} Béatrice ROUX	Donne procuration à	M. Emmanuel VENTEJOU
M ^{me} Ludivine TINERT	Donne procuration à	M. Stéphane DUFRAINE

Sont absents :

MM. Fabrice GUILLIER, Laurent LEGUAY.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Thibault VUILLEMEY

QUORUM :

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

Toutes les délibérations à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 03 juin 2019.

2019-04-01 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONCOURS BOVIN « LA ROUGE DES PRÉS »

Le Conseil municipal attribue une subvention de 1 000 € à la Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) Domaine Rouge des Prés pour le concours national bovin « la Rouge des Prés ».

2019-04-02 : AJUSTEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE 2nde PHASE DES TRAVAUX DU FORAGE DES MAHAUDIÈRES (Opération 103)

Le Conseil municipal modifie et approuve l'ajustement des crédits de paiement :

Travaux de sécurisation de la production d'eau potable (forage des Mahaudières)			
Opération 103			
DÉPENSES	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
VOTE AU BP	2 240 000 €	1 000 000 €	1 240 000 €
DM 2	2 240 000 €	2 000 000 €	240 000 €

2019-04-03 : EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU FORAGE DES MAHAUDIÈRES

Le Conseil municipal :

- décide de souscrire un emprunt dans le cadre du financement des travaux de sécurisation de la production d'eau potable du forage des Mahaudières,
- retient le CRÉDIT AGRICOLE pour un prêt de 985 000 € sur une durée de 15 ans au taux fixe de 0,23 %, en amortissement constant avec des échéances trimestrielles,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt.

2019-04-04 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ADDUCTION EAU POTABLE 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 2	Total article	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 2	Total article
2313-103-AP	Forage des Mahaudières	1 053 364,03	1 000 000,00	2 053 364,03	1641	Emprunt	0,00	985 000,00	985 000,00
					13118	Subvention DETR	0,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL		1 053 364,03	1 000 000,00	2 053 364,03	TOTAL		0,00	1 000 000,00	1 000 000,00

2019-04-05 : AJUSTEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME : CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE (Opération 357)

Le Conseil municipal modifie et approuve l'ajustement du programme et des crédits de paiement tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Construction de la Gendarmerie			
Opération 357			
	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Ajustement	3 487 000 €	2 487 000 €	200 000 €

2019-04-06 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 2	Total article	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 2	Total article
2313-357-AP	Construction de la Gendarmerie (CP 2019)	1 500 000,00	987 000,00	2 487 000,00	1341	Subvention DETR 2019	180 591,00	255 000,00	435 591,00
					1641	Emprunt	0,00	732 000,00	732 000,00
TOTAL		1 500 000,00	987 000,00	2 487 000,00	TOTAL		180 591,00	987 000,00	1 167 591,00

2019-04-07 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 3	Total article	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 3	Total article
66111	Intérêts de emprunts	47 000,00	2 000,00	49 000,00					
022	Dépenses imprévues	86 042,12	-2 000,00	84 042,12					
TOTAL		133 042,12	0,00	133 042,12	TOTAL		0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 3	Total article	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 3	Total article
2315-300	Eclairage public	100 800,00	26 500,00	127 300,00	1322	Subvention Région CRST	261 674,00	51 100,00	312 774,00
2313-304	Travaux divers bâtiments communaux	147 500,00	-30 900,00	116 600,00					
2041582 - 308	Participation SIDELC enfouissement réseau	162 000,00	-18 000,00	144 000,00					
2313 - 313	Travaux intérieur gymnase E. Morin	130 003,64	-44 000,00	86 003,64					
2313 - 317	Travaux VRD stade (accès STM)	86 419,56	53 000,00	139 419,56					
2313 - 337	Services techniques	115 099,12	16 500,00	131 599,12					
2188 - 338	Accueil de loisirs	1 700,00	2 000,00	3 700,00					
2184 - 341	Foyer des jeunes	1 000,00	-1 000,00	0,00					
2188 - 341	Foyer des jeunes	1 000,00	-1 000,00	0,00					
2188 - 342	Bassin du canal	43 000,00	-7 700,00	35 300,00					
2315 - 343	Parking mairie	40 100,00	68 200,00	108 300,00					
2313 - 346	Gouttières de l'église	6 400,00	10 500,00	16 900,00					
2313 - 351	Vidéoprotection	23 000,00	-23 000,00	0,00					
TOTAL		609 722,32	51 100,00	660 822,32	TOTAL		261 674,00	51 100,00	312 774,00

2019-04-08 : NANTISSEMENT DE CRÉANCES POUR LA SCIC SOLOGNE AGRICULTURE MÉTHANISATION

Le Conseil municipal autorise la constitution du nantissement des parts détenues au profit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Val de France.

2019-04-09 : GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SA D'HLM LOIR ET CHER LOGEMENT

Le Conseil municipal renouvelle la garantie de la commune à hauteur de 50 % du prêt contracté.

2019-04-10 : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS DES PETITES VACANCES

Le Conseil municipal adopte la grille tarifaire suivante :

	Centre de Loisirs « Ados » Prix petites vacances / la semaine	
Quotient familial CAF	Lamottois	Hors Commune
de 1 à 699	35 €	40 €
de 670 à 819	40 €	45 €
de 820 à 999	45 €	50 €
de 1000 à 9999	50 €	55 €

2019-04-11 : 3^{ème} FESTIVAL DU FILM DE LAMOTTE-BEUVRON du 4 au 6 octobre 2019

Le Conseil municipal approuve l'attribution des prix par le jury du festival :

- 1^{er} prix : **1 500 €**
- Mention spéciale du jury : **1 000 €**
- Prix du public : **500 €**
- Prix du Jeune Public : **500 €**

2019-04-12 : FESTIVAL INTERNATIONAL DES TROMPES DE CHASSE 2019

Le Conseil municipal approuve l'attribution d'un prix de 2 500 € à la Fédération Internationale des Trompes de France.

2019-04-13 : MANDAT SPÉCIAL

Dans le cadre de l'accord de coopération qui lie les régions Fès – Meknès et Centre-Val de Loire, le Pays de Grande Sologne est partenaire d'un projet de développement du tourisme équestre dans l'intérêt de la collectivité. Un mandat spécial est confié au Maire pour son déplacement au Maroc du 16 au 20 octobre, en complément de l'action du Pays.

Le Conseil municipal attribue un mandat spécial à Monsieur le Maire et accepte la prise en charge des frais de transports et de séjour selon les modalités exposées ci-dessus.

2019-04-14 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES AU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

La ville propose de mettre son service des ressources humaines à disposition du Pays pour la gestion de ses agents.

Le Conseil municipal approuve par convention la mise à disposition du service Ressources Humaines au Pays de Grande Sologne, du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020, renouvelable par reconduction expresse, et autorise la signature de la convention par Monsieur le Maire ou son représentant.

2019-04-15 : RAPPORTS ANNUELS 2018 DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

2019-04-16 : RAPPORTS 2018 DU DÉLÉGATAIRE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir entendu les rapports du Maire :

- prend acte de la présentation des Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour chacun des services publics de l'Eau et de l'Assainissement collectif de la Ville de Lamotte-Beuvron pour l'année 2018, et des rapports annuels transmis par Veolia concernant la gestion de ces services,
- précise que ces rapports seront mis à la disposition du public et consultables en Mairie, aux heures d'ouverture de celle-ci.

2019-04-17 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SOLOGNE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Le Conseil municipal prend acte du rapport 2018 de la Communauté de Communes Cœur de Sologne.

2019-04-18 : PARCELLE AI 700 : ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE ET EXPROPRIATION

L'ancienne épicerie située 25 rue de la Campagnarde sur la parcelle cadastrée AI 700 d'une surface de 407 m² est à l'abandon depuis de nombreuses années.

Le Conseil municipal déclare officiellement la parcelle en état d'abandon manifeste, autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'expropriation au profit de la commune et à signer tous les actes en lien avec la procédure.

2019-04-19 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIE FERDINAND BUISSON

La parcelle cadastrée AR 98 appartient au domaine privé de la commune et constitue la voie Ferdinand Buisson, permettant l'accès au collège.

Le Conseil municipal valide le passage dans le domaine public communal de la voie et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes en lien avec la procédure.

2019-04-20 : CONVENTION POUR LE TRANSFERT VRD DU LOTISSEMENT DE LA SAULNERIE-EXTENSIONS A ET B

La Société NEGOCIM a fait réaliser une extension du lotissement de la Saulnerie, autorisée par permis d'aménager le 04 avril 2017. Les équipements communs concernent le prolongement de la rue Maurice Genevoix jusqu'à la rue François Blache, la rue Marie Botot, la rue et l'impasse Augustin Dubois.

Le Conseil municipal approuve la cession des équipements communs de ce lotissement à la ville, classe ceux-ci dans le domaine public communal, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, avec NEGOCIM.

2019-04-21 : CESSION DE LA PARCELLE AN 196

Le Conseil municipal valide la vente à Monsieur Francis MOREL et les conditions de la vente, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes en lien avec la vente.

2019-04-22 : PLAQUE COMMÉMORATIVE

Lors du déménagement du local des services techniques, une plaque commémorative a été retrouvée. Elle porte le nom de Georges VENOT, né le 4 septembre 1887 au Plessis l'Echelle (41) et instituteur à Lamotte-Beuvron. Ce soldat a disparu lors de la bataille de Signeux, en Belgique, le 22 août 1914.

Il n'a pas de sépulture dans le cimetière de Lamotte-Beuvron. Le jugement déclaratif de décès du Tribunal civil de première instance de Romorantin date du 28 mai 1920 et a été transcrit dans les registres de la ville le 10 juin 1920.

Son nom est inscrit sur le monument aux morts de la ville.

Le conseil municipal approuve l'installation de cette plaque commémorative sur le monument aux morts du cimetière de la ville.

2019-04-23 : MOTION NUMERUS CLAUSUS

Le Gouvernement a décidé d'augmenter le Numerus clausus de 13,5 % en moyenne au niveau national en 2019/2020, mais le nombre d'étudiants acceptés en 2^{ème} année à la faculté de médecine de Tours n'a pas été réévalué, alors même que la région Centre -Val de Loire, et notamment le Loir-et-Cher, est particulièrement touchée par la désertification médicale qui affecte le pays.

Le Conseil municipal adopte cette motion et demande une réévaluation du Numerus Clausus en région Centre-Val de Loire.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE DÉCISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n° 2014/03/02 du 10 avril 2014, n° 2014/07/22 du 28 novembre 2014 et n° 2015/06/14 du 14 décembre 2015.

1) Décisions du Maire

- **Décision n°2019-17 du 22 mai 2019** : l'article 5 de la décision n°2016-06 du 2 février 2016 relative à la régie de recettes pour le portage de repas à domicile est modifié. Il est complété pour constater l'encaissement du produit de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou de toute prestation sociale équivalente versée par le Département de Loir-et-Cher en lieu et place des bénéficiaires du portage de repas.
- **Arrêté n°2019-185 du 6 juin 2019** : il a été procédé aux virements de crédits de l'article « dépenses imprévues » dans la section d'investissement du budget principal 2019 aux articles :
 - ✓ 328 (halte-garderie : achat d'une imprimante) : 176 €
 - ✓ 307 (école maternelle : achat d'une imprimante) : 162 €
- **Décision n°2019-18 du 7 juin** : il a été accepté les indemnités proposées par GAN ASSURANCES et GROUPAMA en réparation des 6 sinistres survenus entre le 10 septembre 2018 et le 15 mars 2019, pour un montant total de 3 115,01 €.
- **Arrêté n°2019-191 du 14 juin** : suite au rejet des mandats n°864 à 870 du 5 juin 2019 émis pour le paiement des prestations réalisées par la société CITEOS (dossier éclairage public), alors que les fonds communaux sont disponibles et suffisants et que toutes les pièces justificatives ont été fournies, il a été procédé à la réquisition du Comptable public pour le paiement des mandats pour un total de 14 730 €.
- **Arrêté n°2019-192 du 14 juin** : suite au rejet des mandats n°81 à 83 du 7 juin 2019 émis pour le paiement des prestations réalisées par l'entreprise CIS ENERGIE (dossier gendarmerie), alors que les fonds communaux sont disponibles et suffisants mais qu'un problème informatique n'a pas permis de transmettre toutes les pièces justificatives sous le protocole « PES », il a été procédé à la réquisition du Comptable public pour le paiement des mandats pour un total de 13 678,53 €.
- **Arrêté n°2019-195 du 18 juin** : il a été procédé au virement de crédit de l'article « dépenses imprévues » dans la section d'investissement du budget principal 2019 à l'article 326 (lave-main pour le restaurant scolaire) pour un montant de 441 €.
- **Décision n°2019-19 du 20 juin** : les tarifs des animations organisées par le Conseil Municipal des Jeunes sont les suivants :
 - ✓ Rencontres conviviales (animations, manifestations, sorties...) : 3 €
 - ✓ Vente de boissons non alcoolisées : 0,50 € la boisson
 - ✓ Vente de produits alimentaires divers et de gâteaux : 0,50 € la part / l'unité.
- **Décision n°2019-20 du 2 juillet** : il a été signé le marché public de travaux relatif à la rénovation intérieure du gymnase Emile Morin avec les entreprises suivantes :
 - ✓ Lot 1 (gros œuvre) : BBS (41 – Saint-Viâtre) : 1 275 € HT
 - ✓ Lot 2 (charpentes bois et bardages) : DESPRÉS (18 – Aubigny sur Nère) : 13 420 € HT
 - ✓ Lot 3 (métaillerie, serrurerie et occultations) : NOUANSPOUR (37 – Nouan les Fontaines) : 14 758 € HT
 - ✓ Lot 4 (menuiseries) : infructueux faute d'offres.
- **Décision n°2019-21 du 2 juillet** : il a été signé le marché public de travaux relatif à la réfection de voirie de la rue de la Garenne avec l'entreprise EUROVIA (41 – Blois) pour un montant prévisionnel de 79 919 € HT.
- **Décision n°2019-22 du 4 juillet** : il a été signé l'avenant n°1 au lot n°8 (serrurerie) du marché de travaux pour la construction de la caserne de gendarmerie, avec la SARL GENNETIER (89 – Etigny), pour un montant prévisionnel de 2 880 € HT.
- **Décision n°2019-23 du 18 juillet** : il a été signé le marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la structure multi-accueil de la petite enfance, avec V+C ARCHITECTURE (45 – Saint Denis en Val), pour un montant prévisionnel d'honoraires de 13,80 % (soit 55 200 € HT).

- **Décision n°2019-24 du 19 juillet** : il a été signé les avenants n°1 suivants pour le marché de travaux de construction de la caserne de gendarmerie :
 - ✓ au lot n°9 (cloisons-doublages-plafonds) avec l'entreprise ARARAT (41 – Blois), pour un montant prévisionnel de 713 € HT,
 - ✓ Au lot n°17 (espaces verts) avec l'entreprise DUNOU (45 – Trainou), pour un montant prévisionnel de 735 € HT.
- **Décision n°2019-25 du 22 juillet** : il a été sollicité auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, au titre de l'équipement de la station d'épuration pour l'autosurveillance, une subvention de 3 476 € représentant un taux de 70 % d'une dépense prévisionnelle de 4 697 € HT, pour l'installation d'une sonde et d'un capteur de surverse.
- **Décision n°2019-26 du 24 juillet** : il a été signé le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation du service public relatif à la structure multi-accueil de la petite enfance, avec GETUDES (44 – Bouguenais), pour un montant prévisionnel d'honoraires de 7 650 € HT.
- **Arrêté n°2019-279 du 25 juillet** : suite au rejet des mandats n°863, 1030 et 1031 du 25 juillet 2019 émis pour le paiement des prestations réalisées par les entreprises CITEOS et CITEOS INGÉNIERIE CENTRE (dossier éclairage public), alors que les fonds communaux sont disponibles et suffisants et que toutes les pièces justificatives ont été fournies, il a été procédé à la réquisition du Comptable public pour le paiement des mandats pour un total de 6 432,50 €.
- **Décision n°2019-27 du 26 juillet** : il a été signé le contrat de mise à disposition d'une ligne de trésorerie de 400 000 € auprès du CRÉDIT AGRICOLE VAL DE France, selon les conditions suivantes :
 - ✓ Durée : 1 an,
 - ✓ Taux : EONIA + 0,10 %,
 - ✓ Intérêts : calculés sur le montant utilisé et le nombre de jours entre la date d'utilisation des fonds et la date du remboursement,
 - ✓ Montant minimum des tirages : 10 000 €,
 - ✓ Frais de dossiers : 250 €.
- **Décision n°2019-28 du 26 juillet** : il a été signé le contrat de prêt de 450 000 € auprès de la BANQUE POSTALE, pour les travaux d'aménagement des espaces publics de la gare, selon les conditions suivantes :
 - ✓ Durée : 15 ans,
 - ✓ Taux d'intérêt fixe : 0,68 %,
 - ✓ Mode d'amortissement : constant,
 - ✓ Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours,
 - ✓ Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance des intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,
 - ✓ Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt.
- **Décision n°2019-29 du 12 août** : il a été signé un contrat de location avec Madame Marie-Joseph CORRIGNAN, pour un appartement de type III, au 31 avenue Emile Morin, Pour une durée de 3 ans à compter du 16 août 2019 moyennant un loyer mensuel de 405,71 € et des charges mensuelles de 80,71 €.
- **Décision n°2019-30 du 23 août** : il a été signé le marché public relatif à la mise en page et à l'édition du bulletin municipal avec ISF IMPRIMERIE (Blois-41), pour un montant prévisionnel de 1 490 € HT par édition.
- **Arrêté n°2019-281 du 5 septembre** : suite au rejet des mandats n°1481 et 1482 du 5 septembre 2019 émis pour le paiement des prestations réalisées par les entreprises CITEOS et CITEOS INGÉNIERIE CENTRE (dossier éclairage public), alors que les fonds communaux sont disponibles et suffisants et que toutes les pièces justificatives ont été fournies, il a été procédé à la réquisition du Comptable public pour le paiement des mandats pour un total de 4 232,50 €.

2) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Lors de la vente d'un bien sur la commune, le notaire consulte la commune pour lui permettre d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

Après examen des déclarations, Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

n° DIA	DATE	N°	rue	usage	Section	Parcelle	superficie m ²
37	28/05	9	rue des Pins	Bâti sur terrain propre	AZ	38	635
38	3/06	15	avenue de la République	Bâti sur terrain propre	AK	627-586	434
39 et 46	7/06 et 25/06	1	rue Cécile Boucher <i>(changement d'acheteur)</i>	Bâti sur terrain propre	BC	189	22140
40	17/06	5	rue de l'Egalité	Bâti sur terrain propre	AK	329-422	273
41 et 54	17/06 et 15/07	16	rue Marguerite Audoux <i>(ajout frais acte notarié)</i>	Bâti sur terrain propre	AX	241	947
42	17/06	48-50	avenue de l'Hôtel de Ville	Bâti sur terrain propre	AK	284	650
43	18/06	10	rue des Genêts	Bâti sur terrain propre	AI	359	531
44	21/06	21	rue du Baron Blanquet	Bâti sur terrain propre	AI	352 - 899	424
45	24/06	46	rue de Miprovent	Bâti sur terrain propre	AN	192 - 363 - 659	2385
47 et 65	27/06 et 5/09	36	avenue de l'Hôtel de Ville <i>(négociation du prix)</i>	Bâti sur terrain propre	AK	276	170
48	1/07	13	rue du Puits	Bâti sur terrain propre	AN	325-31	975
49	4/07	11	rue Marguerite Audoux	Bâti sur terrain propre	AX	237	953
50	2/07	lot 27	La Saulnerie Extension	Non Bâti	AW	179-153	762
51	12/07	lot 29	La Saulnerie Extension	Non Bâti	AW AX	155-181 376	804
52	12/07	24	rue Cécile Boucher	Bâti sur terrain propre	AN	36-37	1436
53	12/07	33	rue des Michâlons	Bâti sur terrain propre	AK	746	890
55	16/07	14	rue des Lilas	Bâti sur terrain propre	AI	377	504
56	16/07	11	rue des Pins	Bâti sur terrain propre	AZ	37	664
57	18/07	lot 47	La Saulnerie Extension	Non Bâti	AW	210-211	852

n° DIA	DATE	N°	rue	usage	Section	Parcelle	superficie m²
58	23/07	22	rue de Bourgogne	Bâti sur terrain propre	AX	290	1038
59	1/08		rue Léonard de Vinci	Non Bâti	AO	95	4811
60	2/08	8	rue des Primevères	Bâti sur terrain propre	AI	393	570
61	5/08	70	avenue de l'Hôtel de Ville	Bâti sur terrain propre	AK	754-755	82
62	05/08	19	rue de l'Aubépine	Bâti sur terrain propre	AZ	61-62-63-64	4572
63	07/08	23	rue du Baron Blanquet	Bâti sur terrain propre	AI	809	205
64	27/08	54	Avenue de Vierzon	Bâti sur terrain propre	AN	146	347

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 09h50.

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 23/09/2019.